

## Informations utiles:



### • Congés 2012

- 5ème semaine de congés imposée du 24 au 31 décembre 2012
- prendre les CPP d'abord vous permet d'avoir le 2ème jour de fractionnement, si vous posez 5 jours de CPP en dehors de la période légale de prise de congés (1er mai, 31 octobre) et si vous prenez 10 jours consécutifs de CPP dans la période légale.
- Rappel: les CPP **ne peuvent pas** être placés dans votre CET  
*Poser des congés doit donc être fait très sérieusement !*

### • Mini job grade et « comparatio »: difficile de s'y retrouver

- Les salaires minimums par job grade ne sont plus utilisés par la direction.
- Le « Comparatio » est jugé plus pertinent par la direction. En théorie, chaque salarié peut vérifier son positionnement par demande à son supérieur hiérarchique. Attention: Il n'y a pas de notion d'ajustement systématique en cas de décalage avéré. Dans la pratique, ce système reste assez mystérieux.
- Les augmentations individuelles sont en théorie liées à trois paramètres clés: **Performance** (note d'évaluation), **marché des rémunérations** (comparatio) et **niveau de maîtrise** (partielle, complète, dépasse les exigences du poste).

### • MINI-CONVENTIONNELS I/C 2012: +2.3% !

Lors des négociations de branche annuelles au niveau de la Métallurgie, la CFE-CGC a signé cette hausse de 2.3% des mini-conventionnels ainsi que la CFDT, FO, la CFTC. Une clause de revoyure en septembre permettra de revaloriser cette hausse suivant la situation économique.

Ces 2.3% serviront de base de négociations à STM/STE lors des NAO pour les I/C et OATAM !

Vous vous posez des questions sur votre salaire, n'hésitez pas à nous contacter.

### Représentation de STM/ST-E Grenoble au CCE :

Après 1 mois de pourparler, le nouvel accord rendu obligatoire suite à la séparation en 2 de Grenoble est enfin signé. L'accord répartit les 28 sièges du CCE en fonction des effectifs des sites au 7 décembre 2011. La répartition entre les collègues sur chaque site se faisant en fonction des effectifs au moment des élections. Pour Grenoble, il y a 3 sièges collègue 3 pour STM et 2 sièges collègue 3 pour STE (titulaire et remplaçant à chaque fois). Les nominations devraient se faire lors des CE de la fin du mois. La CFE-CGC présentera ses candidats conformément aux résultats des élections de décembre.

[www.cfecgc-stgrenoble.org](http://www.cfecgc-stgrenoble.org)



STMicroelectronics  
ST-Ericsson  
site de Grenoble

Février 2012 - N° 30

## La France grelote, les négociations sont gelées !!

Les **NAO** (Négociations Annuelles Obligatoires) vont bientôt arriver mais nous constatons que depuis celles de l'année dernière, **la DRH France est de plus en plus absente**. Elle s'était engagée à ouvrir des négociations sur un certain nombre de sujets (Grenelle de la Motivation, Forfait jours, grilles OATAM, PERCO, Télétravail, Pénibilité).

Force est de constater que tous ces sujets sont en sommeil, gelés, voire congelés. Notre première revendication cette année outre la politique salariale (incontournable) sera **d'exiger le respect des engagements sur tous ces sujets pour le bien des salariés**.

Pour la politique salariale nous demandons une **augmentation générale de 2.5% + une augmentation au mérite de 3% + un budget promotion de 1%**, avec évidemment les rattrapages éventuels des mini conventionnels (cf autre article) et des (in)égalités F/H en sus de ces budgets.

## Opinion survey – « La chasse aux sorcières » !!

Nos collègues CFE-CGC de Crolles ont trouvé par hasard un fichier sur un disque partagé qui indique que **certain managers font des enquêtes de terrain pour savoir qui n'a pas répondu à l'opinion survey** et pourquoi ? C'est une atteinte à la liberté individuelle.

- Manager, attention c'est votre responsabilité qui est engagée dans ce genre d'action, pas celle de l'entreprise.
- Salarié, **pour vous protéger, ne répondez pas à ce genre de « sollicitation »**. Si vous avez été confronté à cela, si lors de l'ePA vous pensez subir une réprimande suite à une non réponse à l'opinion survey, **venez nous en parler**.

Vos contacts syndicaux : Nicole **ALCOUFFE** -  
Robert **BRONNER** - Maurice **GLATIGNY** - Rémi **KAMOWSKI**

## AGIRC

Le 31 janvier dernier, le conseil d'administration de l'AGIRC se réunissait pour installer sa nouvelle mandature 2012-2016. Le président sortant CFE-CGC était candidat à la vice-présidence.

**La CFE-CGC n'a pas été battue par le collège salarié : elle a même obtenu la majorité relative.** Ce sont les voix du patronat qui ont choisi un représentant CFDT qui leur convient.

Pourquoi? Tout simplement parce que la CFE-CGC a refusé de signer et conteste en justice l'accord du 18 mars 2011 sur les retraites complémentaires (cet accord pénalise les techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres; dégrade le pouvoir d'achat et spolie les familles nombreuses !).

*Nous revendiquons notre indépendance et le pouvoir de dire non lorsque les intérêts de nos mandants sont bafoués !*

## ePA – CHSCT (ST)

Le CHSCT a demandé unanimement à La Direction d'appliquer les mêmes règles que celles des sites CROLLES 1 et 2 à savoir l'utilisation du système d'évaluation sous PeopleSoft mais en interdisant l'utilisation des parties modifiées. La direction a accepté cette demande!

Un CE doit également être consulté sur le même texte pour que l'utilisation du formulaire informatique soit possible. C'est fait depuis hier!

## Chômage sur les sites ST en Q1 2012 :

Rousset Fab : 5ième semaine obligatoire

Rousset EWS : 5ième semaine obligatoire + 2 semaines de chômage partiel

Crolles I : 5ième semaine obligatoire + 2 semaines de chômage partiel

Crolles II : 5ième semaine obligatoire

Tours : 5ième semaine obligatoire + 2 semaines de chômage partiel

L'impact du carnet de commande de ST-Ericsson se fait sentir à plein.

*Il est grand temps que le couple STM-STE réagissent et prennent des décisions communes pour sécuriser son avenir et les emplois !*

## Embauche d'un salarié supplémentaire au CE: NON !

Les élus CFE-CGC ne considèrent pas que l'embauche d'un salarié supplémentaire soit appropriée dans les conditions actuelles. En effet, compte tenu de l'augmentation de la masse salariale des salariés du CE que cela ferait et les incertitudes concernant les subventions qui seront perçues dans les prochains mois avec en particulier le chômage partiel prévu sur les sites de production STM, nous considérons que le CE n'a pas le budget à long terme, ni la visibilité des prochains mois nécessaires pour prendre cette décision.

Nous tenons à dire que nous n'avons rien contre la personne pressentie, mais nous estimons la situation trop confuse pour prendre une telle décision actuellement.

## TELETRAVAIL. Enfin des avancées !

Les groupes de travail du site de Grenoble ont terminé leurs travaux! Les OS sont convoquées mercredi 15 février pour la poursuite des négociations! A cette occasion, nous présenterons les conclusions des différents groupes de travail de Grenoble.

Ce rapport, résultat de 3 mois de travail, a été envoyé aux salariés étant intéressés par l'expérimentation. Pour tous, vous pouvez le retrouver sur le site:

[www.cfecgc-stgrenoble.org](http://www.cfecgc-stgrenoble.org)

*Nous vous proposons une réunion d'information le mardi 21 février à 12h30 en salle des élections (salle 1<sup>er</sup> étage à coté du restaurant) pour vous présenter ce rapport et les résultats de la réunion de négociation.*

## Enjeu de la TVA sociale par la CFE-CGC: financer la protection sociale

La CFE-CGC prône depuis longtemps la création d'une Cotisation Sociale sur la consommation exclusivement consacrée à la protection sociale.

Elle consiste à supprimer une partie des cotisations sociales employeurs et salariales et à les remplacer par une nouvelle cotisation assise sur la consommation : la CSC.

Pour la CFE-CGC, il y a trois conditions incontournables:

1. Cette cotisation sociale doit impérativement être affectée au financement de la protection sociale
2. La baisse des cotisations sociales patronales doit impérativement conduire à une baisse identique du prix de vente hors taxes des produits fabriqués en France de façon à ne pas pénaliser le pouvoir d'achat des actifs et des retraités.
  - *Un pacte social, au travers duquel les entreprises s'engagent à « jouer le jeu » en répercutant la baisse des cotisations patronales sur le prix hors taxe en échange de l'amélioration de leur compétitivité, doit être conclu.*
3. La baisse des cotisations sociales patronales doit impérativement être uniforme et ne pas créer de nouveaux effets de seuils.
  - *Le fait que la suppression des cotisations sociales patronales famille ne concerne que les salaires compris entre 1,6 et 2,1 SMIC (avec un lissage prévu jusqu'à 2,4 SMIC) est totalement inacceptable.*

*Il s'agit, pour la CFE-CGC, ni plus ni moins que de nouvelles exonérations de cotisations sociales, qui viennent s'ajouter aux allègements sur les bas salaires.*

**En l'état actuel, la proposition de réforme qui est présentée ne répond clairement pas à nos attentes !**

*Ne pas jeter sur la voie publique, ne pas jeter du tout d'ailleurs !*